



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 121543

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le « plan solidarité grand âge ». Le nombre de personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans va doubler d'ici 2020. C'est une situation à laquelle le Gouvernement doit se préparer. Depuis la canicule de l'été 2003 et ses conséquences dramatiques, l'État et les collectivités se sont mobilisés pour renforcer la solidarité entre les générations et lutter contre l'isolement et la précarité. Une étape majeure a été franchie avec le plan « vieillissement et solidarité » depuis fin 2003 en invitant les Français à travailler un jour de plus chaque année au profit des personnes dépendantes et en créant la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui a permis de pérenniser le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie. Aujourd'hui, le Gouvernement est allé plus loin en apportant des améliorations concrètes dans la vie des personnes âgées en créant le plan quinquennal « solidarité grand âge ». La plupart des professionnels et responsables associatifs compétents ont approuvé la stratégie globale de ce plan et ont salué l'émergence d'une prise en compte globale de la problématique actuelle. Cependant, beaucoup de spécialistes ont souligné le manque de précisions du calendrier de concrétisation. Aussi, il lui serait utile de connaître si un échéancier précis du plan a été mis en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121543

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3253